

Liberté Égalité Fraternité Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ariège

Foix, le 6 octobre 2023

Division de l'Administration Générale DAG

Affaire suivie par : Juliette GIRAUDBIT Cheffe de division Tél : 05 67 76 52 65 Mél : ia09dag@actoulouse.fr

Jean-José HERREROS Référent

Tél: 05 67 76 52 59 Mél: ia09dag-adm@ac-

toulouse.fr

7 Rue du Lieutenant Paul Delpech

Delpech 09008 FOIX Le Recteur de l'Académie de Toulouse

Vu l'arrêté du 04 octobre 1991 modifié par l'arrêté du 21 février 2001 instituant la composition et le rôle de la commission nationale d'action sociale et des commissions académiques et départementales d'action sociale.

ARRETE - 2023

Article 1

Sont nommés membres de la Commission Départementale d'Action Sociale (CDAS) de l'Ariège à compter du 1er octobre 2023 :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Titulaires

- Monsieur FICHET Laurent, Inspecteur d'Académie, Directeur académique des Services de l'Education nationale, Président de la CDAS ou sa représentante :
- Madame ROCHETTE Delphine, Secrétaire générale de la DSDEN de l'Ariège
- Monsieur HENRY Thierry, Directeur de l'EREA à Pamiers

REPRESENTANTS DES FEDERATIONS DE FONCTIONNAIRES

Titulaires

Madame GAY Ghislaine, UNSA Education Madame PIQUEMAL Myriam, UNSA Education Madame SANS Mylène, UNSA Education Monsieur, BURLION Jules-Marie, FSU Monsieur, MAGNIER Asaâd, FSU

Suppléants

Madame VERDIER Valérie, UNSA Education Madame DEJEAN Anne, UNSA Education Madame DUZAC Françoise, UNSA Education Madame PLANCHE Catherine, FSU Monsieur GARCIA Antoine, FSU



Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ariège

REPRESENTANTS DE LA MUTUELLE GENERALE DE L'EDUCATION NATIONALE

Titulaires

Madame LAURENT-AGUER Valérie Monsieur MARROT Jean-Philippe Monsieur JORGE Ernest Madame DUCROS Claire Madame HAMEL-AGRINIER Christine

Suppléants

Madame SENTENAC Elodie Monsieur AUTHIE Francis Monsieur DHOMPS Patrice Monsieur PONT Francis Madame MARIE Marie-France

Article 2

En cas d'empêchement du président, Madame Delphine ROCHETTE, Secrétaire Générale de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Ariège, assurera son remplacement.

Article 3

Les membres titulaires et les membres suppléants sont nommés pour une période de quatre ans.

Article 4

Le secrétariat administratif de la commission départementale d'action sociale est assuré par un membre du personnel de la Division de l'administration générale.

Article 5

La Secrétaire générale de la Direction des services départementaux de l'Education nationale de l'Ariège est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Recteur de l'académie de Toulouse, et par délégation, L'Inspecteur d'Académique, Directeur académique des services De l'Education nationale de la DSDEN de l'Ariège

Laurent FICHET